

# "On peut jouer aux jeux de hasard dans les cafés, mais assis !": voici la potentielle faille que souhaitent exploiter certains cafetiers

Vendredi 31 décembre 2021 à 13:20

# "On peut jouer aux jeux de hasard dans les cafés, mais assis !": voici la potentielle faille que souhaitent exploiter certains cafetiers

Louis Vandendriessche , publié le 31 décembre 2021 à 06h00

Alors, autorisés ou pas les jeux de cafés et de hasard dans les établissements Horeca ? Si les dernières infos reçues du Codeco paraissaient claires, certains cafetiers ont eu un doute en entendant qu'il était peut-être possible de trouver une faille dans l'Arrêté Royal qui les concerne et d'ainsi pouvoir le contourner. C'est notamment le cas de Geoffrey, barman dans un bar à Le Roeulx, qui nous a contacté via le bouton orange AlerteZ-nous.



"La société Glotz, société qui nous met les jeux à disposition, me dit que je peux allumer les jeux et que les joueurs doivent simplement rester assis et masqués. Je suis quasi certain que c'est interdit, mais c'est parfois très mal expliqué lors des Codeco...", nous dit-t-il. Selon ce qu'il a

entendu, les jeux de hasard, type bingo ou slot, seraient donc autorisés mais seulement assis, tandis que les jeux dits 'de café' (billiard, fléchettes, baby-foot), seraient, quant à eux, interdits.

## **Les jeux de hasards et de cafés bel et bien interdits**

Au cœur du doute, une certaine interprétation de [l'Arrêté Royal](#) du 24 décembre qui corrige celui publié le 28 octobre. Dans ce dernier il est indiqué dans l'article 5 : "Chaque personne doit rester assise à sa propre table ou au comptoir, sauf pour l'exercice des jeux de café et des jeux de hasard et pour se déplacer au bar ou à un buffet". Jusqu'à il y a peu, les jeux de cafés et de hasard étaient donc encore autorisés. L'Arrêté du 24 décembre vient cependant de changer la donne en abrogeant une partie de l'article : dans l'article 5, alinéa 1er, 10°, du même arrêté du 28 octobre, les mots "pour l'exercice des jeux de café et des jeux de hasard et" ont disparu. Ce qui donne donc cet article corrigé : "Chaque personne doit rester assise à sa propre table ou au comptoir."

PUBLICITÉ

***Ce sont les jeux de ce type qui permettent de payer les loyers des établissements !***

Là se trouverait donc une "faille" : pour certains, il n'est pas inscrit clairement que les jeux de cafés et de hasard sont interdits, mais seulement leur pratique en position debout. Et ils comptent bien se baser sur cette interprétation. Diane, présidente de la Fédération des Cafetiers de Belgique, fulmine au sujet de cette nouvelle règle : "*Vraisemblablement, c'est donc bien interdit, peu importe que l'on soit debout ou assis. C'est un scandale ! En quoi quelqu'un qui joue au bingo dans son coin peut être dangereux ? Il faut savoir que ce sont les jeux de ce type qui permettent de payer les loyers des établissements ! C'est une perte énorme pour le secteur et c'est honteux de l'expliquer si mal au point que certains aient des doutes sur la règle.*"

Dans la logique où les casinos, salles de jeux automatiques et bureaux de paris doivent fermer, il en va donc de même pour les jeux présents dans les cafés.

À partir de l'adresse <<https://www.rtl.be/info/belgique/societe/-on-peut-jouer-aux-jeux-de-hasard-dans-les-cafes-mais-assis-voici-la-potentielle-faille-que-souhaite-exploiter-certains-cafetiers-1347180.aspx>>